

COPRÉ

DEMANDE DE TRANSFERT DE PRESTATIONS DE LIBRE PASSAGE

Entreprise affiliée : N° de contrat :

Données personnelles de l'assuré(e)

Nom et prénom : Date de naissance :

N° AVS : Sexe : M F

Adresse :

Tél. privé/portable : E-mail :

Etat civil dès le : célibataire marié(e) divorcé
 lié(e) par un partenariat enregistré partenariat dissous veuf(ve)

À la nouvelle personne assurée

Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue au sein de COPRÉ.

Si, chez votre ancien employeur, vous étiez déjà assuré(e) dans le cadre de la prévoyance professionnelle, vous avez en principe droit à une prestation de libre passage. En vertu des dispositions légales, cette prestation doit être transférée à notre institution de prévoyance.

Si vous détenez une police de libre passage auprès d'un assureur ou un compte de libre passage auprès d'un établissement bancaire, vous êtes également tenu de demander le transfert de ce montant auprès de notre fondation.

Vous devez simplement envoyer le présent formulaire, soit à l'institution de prévoyance de votre ancien employeur, soit à votre fondation de libre passage. N'oubliez pas de compléter, ci-dessus, votre nom, prénom, n° AVS, ainsi que le nom de votre nouvel employeur.

Après réception de votre prestation de libre passage, COPRÉ utilisera celle-ci comme apport de libre passage en votre faveur et vous remettra un certificat de prévoyance.

À l'ancienne institution de prévoyance

Veillez transférer la prestation de libre passage de notre assuré(e) (article 3, alinéa 1 LFLP) selon les coordonnées de paiement ci-dessous et nous communiquer les informations nécessaires au traitement de cette prestation.

Adresse :	COPRÉ Place de la Gare 12 1003 Lausanne
Coordonnées de paiement :	UBS Switzerland AG 1211 Genève 2 Clearing : 240 IBAN : CH40 0024 0240 5494 3601 R Titulaire : COPRÉ